

AFFAIRE N° 17 : Ratification du marché passé avec la SOBEA pour la réalisation des travaux de couverture de caniveaux au CHAUDRON et aux CAMELIAS.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Un appel d'offres a eu lieu le 8 mars 1983 pour la réalisation de la couverture de caniveaux à ciel ouvert des groupes d'habitations "le Chaudron" et "les Camélias".

Huit entreprises ont postulé et c'est la SOBEA qui a présenté l'offre jugée plus avantageuse par la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous demande donc de bien vouloir ratifier le marché passé avec cette entreprise pour un montant de 980 377,43 F.

Ces travaux pourraient démarrer le 1er juillet 1983 pour être achevés avant 4 mois.

Cette opération est financée par un emprunt qui a été contracté et obtenu auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

- M. Marcel HOARAU lit l'avis des commissions -
"Travaux Publics et Finances : FAVORABLE."

- M. FOURNEL donne des explications sur plan -

M. ANNETTE G. : La population a souvent demandé la réalisation de ces travaux. C'est une très bonne chose mais pourrait-on au plus envisager de réaliser assez rapidement la couverture des caniveaux de l'ensemble du secteur du Chaudron afin qu'il n'y ait plus aucun risque pour la population.

Le MAIRE : Tout dépendra des financements dont nous bénéficierons.

Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Reçu à la Préfecture
le 05/07/1983